

Relevé de conclusions – réunion mensuelle N° 3 Veille Citoyenne BRD Jeudi 4 février 2021 par visio

Participants :

Michel Chinchole, Yvan Gautronneau, André Mansiaux, Anna Di Marco, Geneviève Bernard, Jeannine Bonino, Eric Mariolle, Ludovic Roblette, Rudy Wittemann.

Rappel sur l'objectif de ces réunions mensuelles :

- faire le point sur l'actualité de l'association et du territoire sur le mois écoulé,
- échanger sur les sujets proposés par les participants (adhérents, sympathisants). Ils pourront servir pour alimenter les travaux / réflexions de l'association.

Actualités de VC-BRD et du territoire

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de LYSED :

Aucune information sur l'avancement du projet (il était prévu que le diagnostic soit réalisé fin 2020)

Aucune réponse à notre demande de rendez-vous. Le CA regardera si il est judicieux de faire une relance.

Prise de compétence MOBILITÉ par les communautés de communes

Voir [l'article sur notre site](#) sur le contexte de cette prise de compétence.

Une élue de Crémieu a remercié notre initiative et s'est engagée à regarder cette problématique de près.

Un élu communautaire de Charvieu a envoyé un courrier vers les élus communautaires de la LYSED, leur demandant de revoir leur position sur le dernier vote.

Discussion générale sur le positionnement de VC BRD a propos du courrier de l'élue de Charvieu : (savoir si besoin d'abonder ou non)

⇒ Consensus général pour attendre avant d'agir.

Présentation du processus décisionnel des Balcons du Dauphiné

Il s'agit d'outil pour renforcer le lien communes/intercommunalités et mettre en place un projet de territoire co-produit par un large panel d'élus. (voir [vidéo en ligne sur le site des Balcons du Dauphiné](#))

Explication :

22 *comités de travail thématiques* sont mis en place, ces comités de travail sont ouverts aux élus communaux. Les VP qui pilotent ces comités peuvent y associer des membres de la société civile (associations, CD, personne qualifiée, ...).

Ces comités de travail génèrent des propositions.

Ces propositions seront lues , analysées et feront l'objet de recommandations d'une *commission transversale*. Celle-ci est composée de 4 *collèges*. Chaque collège analysera selon chacun des 4 « regards » suivants :

Transition, Ressources, Service public, Développement durable territorial

Cette commission est composée d'élus communaux (et/ou intercommunaux) proposés par chacune des communes. Quatre membres du Conseil de Développement participeront à cette commission transversale également.

Ensuite, les propositions feront l'objet d'arbitrage de la part du *Bureau de l'intercommunalité* puis de débats et vote au sein du *Conseil Communautaire*.

La légitimité des élus est totale : ce sont les élus qui statuent

Echanges sur le sujet qui n'amènent aucune action ou décision particulière. Une veille active est en place naturellement par l'intermédiaire des membres présents dans le dispositif.

A noter :

Il s'agit d'une démarche participative « élevée » de type co-construction, le champ des compétences intercommunales est couvert par les thématiques, le projet territorial qui en sortira viendra consolider le CRTE.

les Balcons du Dauphiné ont intégré le dispositif [CRTE](#) qui oblige l'intercommunalité à avoir un projet de territoire ficelé et pouvoir prétendre à des fonds de Transition (ex CTE) et de relance. (ce type de contrat est une démarche régulière : elle permet de clarifier et gérer les deniers publics ITI, CDRRA, FEADER, etc etc sont des dispositifs similaires). Cela donne des garanties dans la bonne utilisation des deniers publics.

Échanges entre tous

Nouvel entrepôt logistique Vilette d'Anthon : un échange s'engage sur la pertinence de ce genre d'entrepôt sur le territoire (emplois qu'ils génèrent, aspect visuel, artificialisation du sol, ...) et du manque d'intérêt citoyen pour se porter « contre » ce type d'implantation.

Il est rappelé que ce projet est conforme à la directive de l'État (DTA), que les élus sont donc dans les clous, et qu'il s'agit d'une réaffectation d'une surface donc pas d'artificialisation nette.

En amont, le projet a bien été suivi : le SCOT encadre l'artificialisation des sols.

A l'issue de ces échanges, il est proposé le travail initial suivant :

Si les entrepôts logistiques sur une partie de la LYSED sont inévitables, comment un rééquilibrage peut-il être effectué ? Quelles pourraient être les pistes locales pour attirer les entreprises et des emplois moins précaires et mieux formés ?

Dans ce sens , il est décidé de :

- reprendre des éléments émanant du SCOT : informations du diagnostic (pyramide des âges, niveau de formation, revenus moyens, ...) prescriptions et recommandations sur installation des entreprises et ZA.

- identifier et se rapprocher des acteurs du territoire qui auraient d'ores et déjà réfléchi sur le sujet (Syndicats, CCI, Ludovic ROBLETTE évoque un club d'entreprises, ...)

A l'issue de cette première étape de dégrossissement, il sera jugé/jaugé l'intérêt d'approfondir et le type d'action à mener avec ces données récoltées.